



Saint-Liboire

## AVIS PUBLIC

---

**Pour donner suite à la demande de dérogation mineure à la propriété sise au 95 rue Gosselin, afin de permettre l'implantation d'un garage privé isolé dans la marge avant secondaire à 6,23 mètres de la limite du terrain au lieu du 7,6 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage No.86-97.**

L'AVIS est donné par la soussignée, France Desjardins, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire que les demandes de dérogations mineures seront prises en considération par le Conseil municipal lors de la séance régulière du 6 septembre 2022.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil à ce sujet pourra se présenter le **6 septembre 2022, à 19 heures**, à la salle du Conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022.

France Desjardins, GMA  
Directrice générale et greffière-trésorière